



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2017

2016 DFA – DRH 142

DELIBERATION EMPLOIS

Direction des Finances et des Achats

Sous-direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Service de la Synthèse et de la Prospective

2016 DFA DRH 142 - Projet de budget primitif emplois pour 2017

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mes cher-e-s collègues,

Le projet de budget primitif emplois de la Ville et du Département de Paris pour 2017 que je vous soumetts est tourné vers la réalisation des objectifs de la mandature et le développement des services publics. Tout en respectant les grands équilibres financiers de la Collectivité dans un contexte particulièrement contraint, il s'attache à améliorer les parcours professionnels et les conditions de travail.

Les tableaux annexes présentent l'ensemble des mouvements de postes budgétaires par grande politique publique accompagnés de commentaires détaillés.

1) L'engagement pour le développement du service public est réaffirmé, avec 68 créations de postes pour l'ouverture de nouveaux équipements :

Tout d'abord, 23 postes sont prévus pour les équipements sportifs, avec l'ouverture du gymnase Baron-Leroy (12e arrondissement) et celle du bassin mobile Émile Anthoine (15e arrondissement), en lien avec le plan « Nager à Paris ».

Le secteur des bibliothèques continue de faire l'objet d'une attention particulière, avec la création de 16 postes au titre de l'ouverture de la nouvelle médiathèque Lagny (20e arrondissement) et de 2073 heures d'enseignement pour la montée en charge des nouveaux conservatoires.

14 emplois sont créés dans le secteur de la petite enfance, et permettront l'ouverture d'une crèche collective ZAC Paris Rive Gauche dans le 13e arrondissement.

8 emplois sont en outre inscrits pour l'ouverture au public de 30 nouveaux hectares d'espaces verts sur la mandature ainsi que pour la végétalisation de 100 hectares de murs et toitures.

7 emplois sont enfin créés pour permettre l'extension de l'école maternelle Monceau (8e arrondissement) et celle du groupe scolaire Bignon Lemonnier (12e arrondissement).

2) La propreté reste une priorité avec 80 nouveaux emplois :

Associées à une meilleure organisation du travail, 80 créations de postes à la Direction de la propreté et de l'eau complètent les 100 créations du BP 2016 et s'inscrivent dans le cadre du Plan de renforcement de la propreté. Il s'agit d'abord d'améliorer la propreté de l'espace public tout au long de la journée. Au regard de notre stratégie zéro déchet, un autre enjeu important est de développer la collecte des bio-déchets.

3) 105 créations de postes accompagnent les chantiers prioritaires de la mandature et renforcent un service public protecteur et innovant :

En particulier, l'ambition d'un service public protecteur constitue un axe majeur de ce projet de budget. Ainsi, le développement de l'action sociale et sanitaire de proximité se traduit par 32 créations de postes à la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé. Ces postes permettront d'accompagner les mineurs isolés étrangers, de développer l'accès aux soins grâce à des centres de santé regroupés au Département et aux horaires élargis et de renforcer la prévention et l'éducation à la santé avec la municipalisation des Ateliers Santé Ville et de Paris Santé Nutrition. L'attention de la Collectivité pour les plus fragiles est également marquée par 3 créations de postes pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de la petite enfance, 2 créations de postes pour le dispositif « action collégien », 1 poste pour la politique de la ville ou encore 1 poste pour le schéma d'aide aux victimes d'attentats. Enfin, 5 postes sont créés à la Direction de l'attractivité et de l'emploi pour soutenir l'emploi, le commerce et l'artisanat.

Une impulsion forte est aussi donnée en faveur de la démocratisation culturelle. Dans le cadre de la réforme des conservatoires, et dans la continuité du vœu de l'Exécutif de juillet 2016, ce projet de budget emplois prévoit 18 010 heures d'enseignement supplémentaires pour le plan d'éveil musical, 8460 heures d'enseignement supplémentaires pour le développement des filières collectives ainsi que la création de 7 postes administratifs.

Le projet de budget soutient également la vitalité de la démocratie parisienne et le développement de la participation citoyenne, qui amènent l'administration à se moderniser et permettent au service public d'innover. 4 postes sont prévus pour améliorer le pilotage et accompagner la mise en œuvre des projets du budget participatif. Par ailleurs, 1 poste est créé pour développer le dispositif « carte citoyenne », dont le succès se confirme avec plus de 100 000 cartes délivrées.

4) Les autres mouvements budgétaires accompagnent l'amélioration des parcours professionnels des personnels par des promotions supplémentaires et la modernisation de l'administration :

Ainsi, 244 transformations catégorielles sont destinées à adapter le niveau des postes aux besoins fonctionnels de la Ville. Elles sont également l'occasion de promouvoir les agents et donc d'améliorer leurs perspectives de carrière. En particulier, 74 postes d'adjoint d'animation de catégorie C sont transformés en postes d'animateur de catégorie B pour la mise en place d'un responsable unique de l'animation par école, le Responsable Éducatif Ville (REV). Une telle évolution est justifiée par un double objectif de lisibilité accrue de l'organisation pour les usagers et partenaires et de simplification de la ligne hiérarchique.

La lutte contre l'emploi précaire se traduit notamment par des transformations de postes de titulaire en postes de contractuel. L'engagement solidaire de la Ville dans cette démarche de résorption de l'emploi précaire est prolongé par un nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire 2017/2018 de 248 postes. Essentiellement en faveur des agents de catégorie C, ce plan a été soumis au Comité technique central en novembre et vous est présenté dans une délibération spécifique.

Enfin, les transferts internes entre directions portent sur 163 postes, dont 66 au titre de la dernière phase de la réforme de l'assistance informatique de proximité.

Au total, 253 créations de postes sont proposées au titre de ce budget emplois. Afin de respecter les grands équilibres financiers de la Collectivité, 253 postes font en parallèle l'objet d'un redéploiement. Les redéploiements sont notamment rendus possibles par l'optimisation de l'organisation des services et des procédures. 223 redéploiements sont opérés sur le budget principal et 30 sur les budgets annexes, dont 20 relevant du titre IV.

L'ensemble de ces éléments atteste de l'engagement responsable de la Collectivité à préserver l'emploi public, développer le service public et conduire une politique des ressources humaines protectrice.

Ce projet de délibération a été présenté au Comité technique central afin de recueillir son avis.

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 20 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DFA 142 - DRH Budget primitif emplois 2017 pour les services municipaux.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE et Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du comité technique central en date du 2 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la création, la transformation et la suppression d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Considérant que la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique conduit à la transformation ou à la création d'emplois dans les corps d'attaché d'administrations parisiennes, d'ingénieur des travaux, des ingénieurs hydrologues et hygiénistes, des professeurs certifiés de l'École horticole de la Ville de Paris (École Du Breuil) et des chargés d'études documentaires ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Emmanuel GRÉGOIRE et Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels administratifs de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Administrateur	-2	1 ^{er} janvier
Attaché d'administrations parisiennes ⁽¹⁾	+26	1 ^{er} janvier
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-10	1 ^{er} janvier
Chargé de mission cadre moyen	-4	1 ^{er} janvier
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-62	1 ^{er} janvier
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-5	1 ^{er} septembre

(1) Dont 21 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la communication, des fonctions de nature administrative, financière, juridique, ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des attachés d'administrations parisiennes.

Article 2 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels techniques de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Chef d'arrondissement	+6	1 ^{er} janvier
Ingénieur des travaux	-6	1 ^{er} janvier
Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement ⁽²⁾	+13	1 ^{er} janvier
Ingénieur hydrologue et hygiéniste	+2	1 ^{er} janvier
Ingénieur en chef des mines, inspecteur général des carrières	-1	1 ^{er} janvier
Chef de subdivision	-80	1 ^{er} janvier
Chef d'exploitation ^(A)	+91	1 ^{er} janvier
Technicien supérieur d'administrations parisiennes ^(A)	+3	1 ^{er} janvier
Technicien des services opérationnels ^(A)	+16	1 ^{er} janvier
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes ^(A)	-20	1 ^{er} janvier
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris	-10	1 ^{er} janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes ^(A)	-24	1 ^{er} janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+15	1 ^{er} septembre
Adjoint technique d'administrations parisiennes (6 mois)	-8	1 ^{er} janvier
Conducteur d'automobile de la commune de Paris ^(B)	+21	1 ^{er} janvier
Éboueur	+60	1 ^{er} janvier
Fossoyeur ^(C)	-7	1 ^{er} janvier

(2) Dont 10 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions de nature administrative, financière, technique, informatique, dans le domaine de la sûreté et de la sécurité notamment la prévention situationnelle ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des ingénieurs des travaux.

(A) Dont +3 chefs d'exploitation ; -1 technicien supérieur ; +1 technicien des services opérationnels ; -2 personnels de maîtrise ; +1 adjoint technique au titre du budget annexe de l'assainissement.

(B) Dont -6 conducteurs au titre des Transports Automobiles Municipaux.

(C) Dont -7 fossoyeurs au titre du budget annexe du fossoyage.

Article 3 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels du secteur sportif de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris	+7	1 ^{er} janvier
Éducateur des activités physiques et sportives	+8	1 ^{er} septembre

Article 4 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels du secteur de l'animation de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Animateur d'administrations parisiennes	+76	1 ^{er} septembre
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris	-16	1 ^{er} janvier
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris	-74	1 ^{er} septembre

Article 5 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels du secteur culturel de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conservateur des bibliothèques	-3	1 ^{er} janvier
Conservateur du patrimoine	+1	1 ^{er} janvier
Bibliothécaire	-2	1 ^{er} janvier
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} janvier
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes ⁽³⁾	+2	1 ^{er} janvier
Professeur des conservatoires de Paris	+5	1 ^{er} janvier
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-5	1 ^{er} janvier
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-10	1 ^{er} septembre
Professeur contractuel des ateliers Beaux-Arts	-2	1 ^{er} janvier
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Commune de Paris	+1	1 ^{er} janvier
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	-1	1 ^{er} janvier
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	+10	1 ^{er} septembre
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	+4	1 ^{er} janvier
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	+6	1 ^{er} janvier

- (3) Dont 2 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la recherche, l'acquisition, le classement, la conservation, l'exploitation et la diffusion de la documentation nécessaire aux missions dans les secteurs des archives, des musées et du patrimoine. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des chargés d'études documentaires.

Corps ou emploi vacances (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	+7 002	1 ^{er} janvier
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	-1 042	1 ^{er} septembre

Article 6 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+0,5	1 ^{er} janvier
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes spécialité puéricultrice	+5	1 ^{er} janvier
Puéricultrice d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} janvier
Auxiliaire de puériculture et de soins d'administrations parisiennes	-29	1 ^{er} janvier
Référent prévention et communication des établissements de la petite enfance	+40	1 ^{er} janvier
Agent technique de la petite enfance	-0,5	1 ^{er} janvier

Corps ou emploi vacations (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Heures de psychologue	-120	1 ^{er} janvier

Article 7 : Au titre de l'année 2017, les effectifs du secteur social de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Éducateur de jeunes enfants	+5	1 ^{er} janvier
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Commune de Paris	+7	1 ^{er} septembre

Article 8 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des emplois non cités de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Agent d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris	+1	1 ^{er} janvier
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	+9	1 ^{er} janvier
Agent de nettoyage contractuel	+1	1 ^{er} janvier

Solde des emplois à la Commune	+58	+5 840 heures
--------------------------------	-----	---------------

Article 9 : Les mesures prises aux articles 1 à 8 de la présente délibération, adossée à la délibération du Département, représentent une dépense de 8,8 millions d'euros pour les deux collectivités au titre de l'année 2017, qui s'accompagnera d'un effet report sur l'année 2018. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO